

MAIRIE DE BOUSSENS
31360
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
09/01/2023

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Présents : 13

Délibération du
Conseil Municipal

D.C.M N° 1.1
Convention de
servitude pour
construction ligne
électrique parcelle
A 1208.
Autorisation de
signature

L'an deux mille vingt-trois et le dix neuf janvier à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de **Monsieur SANS Christian**, Maire.

Présents : M. SANS, Mme GERARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, MM. LIVOTI, AMOUROUX, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM. CELLIER (Proc), DESHONS, EVIN, Mmes COURTOUX (Proc), SANDY.

Absents excusés :
M. ROQUEBERT (Proc M. CELLIER)
MME AGUILA (Proc MME COURTOUX)

Monsieur CELLIER a été élu Secrétaire

Ouverture de la séance à 19h30

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'alimenter électriquement le futur cabinet dentaire. Il explique que les travaux seront réalisés par le SDEHG. Cette ligne souterraine traversera une partie de la parcelle A 1208, propriété de la commune de BOUSSENS. Cette traversée nécessite une convention de servitude signée par le Maire et le Président du SDEHG.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer cette convention.

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Affiché le 26 janvier 2023
Pour extrait certifié conforme
Fait à Boussens, le 24 janvier 2023

